

Lannion-Trégor Communauté

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TREGUIER

Par arrêté n° 19/323 en date du 27 août 2019, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme de Tréguier arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 5 février 2019.

Objet, dates et durée de l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Tréguier se déroulera du 24 septembre 2019 à 9h00 au 25 octobre 2019 à 17h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le projet de Plan local d'Urbanisme proposera un nouveau zonage et de nouvelles règles d'urbanisme élaborés sur la base du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui fixe, dans le respect du développement durable, cinq grandes orientations en matière de préservation du patrimoine naturel, paysager et bâti remarquable, de maîtrise de l'urbanisation et de la consommation foncière, d'offre en équipements et espaces publics, de promotion du développement économique et d'amélioration des déplacements.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement :

- Le projet de plan local d'urbanisme arrêté le 5 Février 2019 soit les documents suivants :
 - o Un rapport de présentation (2 volumes) exposant le diagnostic du territoire et expliquant les choix effectués ;
 - o Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales d'urbanisme ;
 - o Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à certains quartiers ou secteurs ;
 - o Un Règlement (pièces graphiques), qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et un Règlement (pièces écrites) qui fixent les règles générales et particulières applicables dans les zones ;
 - o Les annexes du plan local d'urbanisme ;
- L'évaluation environnementale et son résumé non technique qui figurent dans le rapport de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme
- Une note dans laquelle sont mentionnés les textes qui régissent l'enquête publique, la manière avec laquelle cette dernière s'insère dans la procédure relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête par Lannion-Trégor Communauté.
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne
- Les avis des Personnes Publiques Associées
- L'avis du Conseil municipal de Tréguier rendu en application de l'article L.5211-57 du Code général des Collectivités Territoriales
- Le bilan de la concertation
- Les pièces administratives afférentes à la procédure (délibération, arrêté de mise à l'enquête, avis au public, ...).

Commissaire enquêtrice

Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné, par décision en date du 5 juillet 2019, Madame Yveline Malpot, chef de section principal de la DDE en retraite en qualité de commissaire enquêtrice.

Lieux de l'enquête publique, consultation du dossier d'enquête publique, Observations

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public en mairie de Tréguier pendant la durée de l'enquête, du 24 septembre 2019 au 25 octobre inclus :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi 25 octobre 2019)

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de Tréguier pendant la durée de l'enquête aux mêmes dates et horaires.

Il sera également disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération www.lannion-tregor.com ainsi que sur le site internet de la commune www.ville-treguier.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet de PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le public pourra adresser ses observations et propositions à la Commissaire enquêtrice :

- Par voie postale à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de Tréguier boulevard Anatole le Braz, 22 220 Tréguier.
- Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par la commissaire enquêtrice et fixées ci-dessous.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante plu@lannion-tregor.com (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations PLU de Tréguier pour commissaire enquêtrice » et notez que l'enquête sera close le 25 octobre 2019 à 17h00).

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Lannion-Trégor Communauté avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Permanences de la commissaire enquêtrice

La commissaire enquêtrice sera présente à la mairie de Tréguier pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 24 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le 3 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- Le 18 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le 25 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le 25 octobre 2019 à 17h00, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice.

Après clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Rapport et conclusions

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non.

Simultanément, elle transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Tréguier et en Préfecture des Côtes d'Armor pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera publiée sur le site internet www.lannion-tregor.com ainsi que sur le site internet de la commune de Tréguier, www.ville-treguier.fr, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Autorité compétente

A l'issue de l'enquête publique, le plan local d'urbanisme de la commune de Tréguier, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté.

Le Plan Local d'Urbanisme ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de cette approbation sera faite dans la presse.

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Mr Joël Le Jeune, Président de Lannion-Trégor Communauté.